



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2016
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

18-20 avril 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Financement du développement durable :
suite à donner au Programme d'action
d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence
internationale sur le financement du développement**

Suivi des engagements et des initiatives énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement**

Note du Secrétaire général

Résumé

Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Secrétaire général était encouragé à convoquer un groupe de réflexion interinstitutions chargé de rendre compte annuellement des progrès accomplis dans la suite donnée aux décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à donner au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre et à formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier, compte étant tenu des dimensions nationale et régionale.

Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, réuni fin 2015, est constitué de plus d'une cinquantaine d'organismes, programmes et bureaux des Nations Unies et d'autres institutions et entités internationales concernées^a. Les principaux acteurs institutionnels du financement du développement, à savoir le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire

* E/FFDF/2016/1.

** Nouveau tirage pour raisons techniques (14 avril 2016); document initialement paru sous la cote E/FFDF/2016/1.



international, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement, jouent un rôle central, aux côtés du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui fait également office de coordonnateur du Groupe de réflexion et est chargé de l'édition de ses rapports.

La présente note revient sur les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions dans son premier rapport.

^a La liste complète de ces entités est disponible à l'adresse suivante :
www.un.org/esa/ffd/special/inter-agency-task-force-members.html.

I. Introduction

1. Les dirigeants du monde entier se sont réunis à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 pour la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'issue de laquelle ils ont adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)¹, qui définit un cadre global et cohérent pour le financement du développement durable. Plus qu'un simple cadre, le Programme d'action intègre plusieurs centaines d'initiatives concrètes que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à entreprendre individuellement ou collectivement. Comme cela a été par la suite souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'application intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba est cruciale au regard de la concrétisation des objectifs et des cibles de développement durable².

2. Les États Membres se sont engagés à continuer à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba dans le cadre d'un processus spécial et renforcé de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les obstacles et les problèmes rencontrés et de promouvoir la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience, de se pencher sur de nouvelles questions présentant un intérêt et de formuler des recommandations d'ordre politique concernant les mesures que prendra la communauté internationale (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 131 et 132). Dans ce contexte et au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba, un Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a été mis en place pour examiner les décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

3. Un suivi et une analyse crédibles et en temps opportuns seront nécessaires pour éclairer ce processus. Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, réuni par le Secrétaire général, s'emploiera à apporter une contribution de fond à ces fonctions de suivi et d'analyse. Conformément à son mandat, le Groupe de réflexion : a) rendra compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et b) donnera au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre, et formulera des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 133). Les travaux du Groupe de réflexion seront avant tout destinés aux participants au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable³. Le Groupe de réflexion remercie les gouvernements, les institutions

¹ Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015.

² Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 40.

³ Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été créé en application des paragraphes 84 à 86 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Forum de haut niveau

internationales et les autres parties prenantes qui ont manifesté un grand intérêt pour ses travaux. Il s'efforcera de faire preuve de précision technique et de diligence et de couvrir tout l'éventail des questions touchant au financement du développement, tout en restant accessible à des lecteurs très divers.

4. Le Groupe de réflexion fondera son analyse sur le principe selon lequel, compte tenu de la nature des questions à l'examen, il n'y a souvent pas de solution unique. Au contraire, la nature de ces questions implique que les solutions possibles sont multiples. Toutes les politiques économiques prévoient des concessions. Le Groupe de réflexion conçoit son rôle comme consistant à dégager les grandes options et à analyser les hypothèses sur lesquelles elles reposent et leurs implications économiques, sociales et environnementales, tout en laissant les processus politiques nationaux et internationaux faire le choix ultime.

5. Comme cela était demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Groupe de réflexion entend mettre à profit l'expérience constructive tirée de la coopération interinstitutions engagée par le Secrétaire général lorsqu'il a invité les institutions internationales concernées à mettre leurs compétences spécialisées au service du suivi des progrès réalisés quant à l'objectif 8 du Millénaire pour le développement. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a élaboré des rapports analytiques qui incorporent les indicateurs officiels, tout en suivant les données et les informations complémentaires de manière à répondre aux préoccupations nouvelles, en vue de leur examen par la communauté internationale, pour approfondir le partenariat mondial⁴. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est un modèle dont le présent Groupe de réflexion cherchera à s'inspirer.

6. Le Groupe de réflexion apprécie par ailleurs le fait que le suivi des progrès réalisés quant aux objectifs de développement durable à proprement parler dépendra d'un mécanisme international différent. L'accent sera mis sur un cadre mondial d'indicateurs arrêté par la Commission de statistique afin d'évaluer la concrétisation des cibles définies pour chaque objectif, s'agissant notamment des moyens de mise en œuvre. Ces indicateurs, en particulier ceux qui touchent aux moyens de mise en œuvre, seront très utiles aux travaux du Groupe de réflexion. Le Programme d'action d'Addis-Abeba énonce également de nombreux autres engagements et mesures à prendre qui ne relèvent pas des cibles relatives aux objectifs de développement durable. Le Groupe de réflexion a également constaté que de nombreux points étaient difficiles à cerner pleinement à l'aide d'un seul indicateur. Son rapport viendra donc compléter le rapport statistique consacré aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durables et présentera : a) un examen des autres engagements et mesures à prendre issus du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres décisions relatives au financement du développement; b) une évaluation des progrès réalisés quant aux éléments du Programme d'action qu'il peut être malaisé de mesurer à l'aide d'indicateurs quantitatifs, en donnant par exemple une mesure qualitative dans les domaines où les données font défaut; et c)

s'est vu confier un rôle central pour ce qui est du suivi et de l'examen à l'échelle mondiale de l'état d'avancement des objectifs de développement durable (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 82 à 90).

⁴ Le rapport de 2015 est disponible à l'adresse www.un.org/en/development/desa/policy/mdg_gap/, qui donne également accès aux rapports antérieurs.

une discussion analytique des questions, afin de présenter un tableau plus précis de la mise en œuvre, d'évaluer l'impact des flux et des politiques de financement sur la réalisation des objectifs et de promouvoir les échanges de connaissances et l'apprentissage mutuel. Un examen du suivi des engagements, mené en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, figure à l'appendice B du rapport de 2016⁵ et sera à l'avenir publié séparément (en tant qu'appendice).

7. Le premier rapport du Groupe de réflexion, achevé au cours du premier trimestre de 2016, ne prétend évaluer ni les progrès réalisés quant à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba ni les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui ont été arrêtés moins de six mois avant l'élaboration dudit rapport. En effet, une grande partie des données relatives à 2015, qui est l'année de référence retenue pour mesurer les progrès accomplis, n'était pas encore publiée au moment de l'établissement du rapport de 2016. Ce dernier privilégie au contraire la manière dont le Groupe de réflexion se propose d'assurer au cours des années à venir le suivi du respect des engagements pris, bien qu'il tende aussi à placer le débat dans le contexte des faits nouveaux récents en matière de développement.

II. Évolution de la situation mondiale

8. Plusieurs faits nouveaux importants se sont produits depuis que les États Membres se sont réunis à Addis-Abeba en juillet 2015, notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'adoption de l'Accord de Paris⁶ par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷ à sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015. Des avancées ont également été faites dans d'autres domaines d'action retenus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ainsi, les réformes relatives aux quotes-parts et à la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI), approuvées en 2010, sont devenues réalité en janvier 2016. Suite à l'appel lancé dans le Programme d'action, la nouvelle Instance mondiale dédiée aux infrastructures, dirigée par les banques multilatérales de développement, sera inaugurée le 16 avril 2016 à Washington, à l'occasion des réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

9. Toutes ces initiatives s'inscrivent toutefois dans un contexte de plus en plus difficile. Les risques grandissants d'envergure mondiale menacent de rendre la mise en œuvre du Programme d'action plus ardue encore qu'il y a six mois de cela seulement. Ainsi que l'ont fait observer les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G20 dans le communiqué publié le 27 février 2016 lors de la réunion tenue à Shanghai (Chine) :

La reprise se poursuit à l'échelle mondiale mais reste inégale et bien loin de répondre à notre ambition de parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Les facteurs de risque et les fragilités se sont multipliés avec pour

⁵ *Addis Ababa Action Agenda: Monitoring Commitments and Actions – Inaugural Report 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.16.I.7). disponible en anglais seulement pour l'instant

⁶ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21.

⁷ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

toile de fond l'instabilité des flux de capitaux, une chute marquée des prix des produits de base, l'escalade des tensions géopolitiques, le choc créé par la sortie possible du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et le nombre élevé et croissant de réfugiés dans certaines régions. L'inquiétude grandit en outre quant au risque d'une nouvelle révision à la baisse des perspectives économiques (par. 1). En effet, comme indiqué dans le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale 2016, plus de 700 milliards de dollars de capitaux sont sortis des pays en développement et en transition en 2015, ce qui dépasse fortement le montant net des sorties de capitaux durant la « grande récession ». Parallèlement, le niveau d'endettement des sociétés non financières implantées dans des pays émergents est devenu substantiel, passant de moins de 60 pour cent du produit intérieur brut (PIB) en 2006 à plus de 100 pour cent à la mi-2015, rendant ces pays particulièrement vulnérables face aux interruptions et aux inversions brutales des flux de capitaux.

10. Les risques géopolitiques se sont également intensifiés. Le monde connaît la plus grande crise liée aux déplacements forcés depuis la Seconde Guerre mondiale, et les ressources publiques limitées sont soumises à des pressions grandissantes. L'assistance nécessaire risque d'être détournée au détriment du développement à long terme et des pays dont les besoins sont les plus grands. Les pays les moins avancés pourraient voir s'amenuiser encore leur part de l'aide publique au développement (APD), en dépit de l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'inverser ce déclin. Le défi pour la communauté internationale consiste à répondre à la nécessité d'une solution à la crise tout en tenant ses engagements envers le développement durable à long terme et envers les objectifs de développement durable. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement pourrait s'avérer une instance utile pour ce qui est de réaffirmer que les engagements liés aux objectifs de développement durable ne seront pas mis en péril.

III. De Monterrey à Addis-Abeba, moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable : suivi des décisions relatives au financement du développement

11. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a pour objet de favoriser la mobilisation de fonds publics et l'adoption de politiques et règlements adaptés afin de débloquer des fonds privés, de trouver des débouchés commerciaux, de promouvoir les avancées technologiques et de faire évoluer les modes de consommation, de production et d'investissement. Il vise également à faire en sorte que les flux de ressources et les politiques correspondent aux priorités économiques, sociales et environnementales. L'approche intégrée procède de la démarche adoptée pour le financement du développement, telle qu'elle est prévue dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 et la « Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus

de Monterrey »⁸ de 2008. Le Consensus de Monterrey reconnaissait non seulement que toutes les sources de financement, qu'elles soient publiques, privées, nationales ou internationales, sont nécessaires pour financer le développement mais également que, pour mobiliser des ressources, il faut des politiques publiques adaptées et des conditions plus favorables aux échelles nationale et internationale. Le financement du développement et ses résultats dépendent donc des politiques et règlements nationaux et des règles et accords internationaux.

12. Le partenariat mondial pour le développement, tel qu'il est défini dans le Consensus de Monterrey, met l'accent sur l'importance déterminante de la coopération et des financements accordés à des conditions de faveur pour le développement. En effet, la coopération au service du développement, et les instances qui en discutent, restent une composante déterminante du programme. Faisant fond sur les textes issus des conférences de Monterrey et de Doha, le Programme d'action d'Addis-Abeba réaffirme que les pays en développement sont responsables au premier chef de leur propre développement économique et social. Les stratégies de développement durable dirigées par les pays sont donc un élément essentiel du Programme d'action. Toutefois, les politiques nationales doivent être portées par un environnement international favorable. La science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités avaient été abordés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha mais n'avaient pas été examinés de manière détaillée. Le Programme d'action intègre explicitement chacun des principaux moyens non financiers de mise en œuvre pour réaliser le développement durable ainsi que des moyens financiers plus traditionnels, en les complétant et les remplaçant dans un contexte plus global.

13. Le Programme d'action d'Addis-Abeba va plus loin que les textes adoptés à Monterrey et à Doha en tenant compte des besoins en matière de politiques pour réaliser de manière intégrée les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Il met l'accent sur l'importance des mesures incitatives pour stimuler les financements du secteur privé et sur la qualité de l'investissement. Il insiste également sur les modes de consommation et de production durables à l'échelle mondiale. Ce faisant, il accorde une place plus importante aux questions telles que le financement de l'action climatique, la protection des océans, les forêts et d'autres thèmes environnementaux dans les débats et les intègre aux mesures propres à assurer la cohérence globale, aux côtés des questions relatives au commerce et à la stabilité financière mondiale.

14. Les engagements et les mesures pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sont répartis en sept grands domaines d'intervention et un dernier chapitre est consacré aux données, au contrôle et au suivi. En outre, les États Membres ont recensé plusieurs domaines thématiques transversaux dans lesquels les politiques tireront partie des synergies existant entre de nombreuses mesures établies dans les domaines d'intervention du Programme d'action, à savoir :

1. Les ressources publiques intérieures;
2. Les entreprises privées et les finances intérieures et internationales;
3. La coopération internationale pour le développement;

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe; et résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

4. Le commerce international, moteur du développement;
5. La dette et la viabilité de la dette;
6. Le règlement des problèmes systémiques;
7. La science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités.

Rapport entre le Programme d'action d'Addis-Abeba et les objectifs de développement durable

15. Tous les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable sont intégrés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les indicateurs correspondant aux cibles relatives aux moyens de mise en œuvre apporteront une contribution décisive au travail de l'Équipe spéciale, ainsi que les indicateurs relatifs aux autres cibles pertinentes des objectifs de développement durable (s'appliquant particulièrement aux questions transversales). Toutefois, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba ont des structures différentes et il peut être difficile de suivre les cibles qu'ils ont en commun. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est organisé autour des objectifs de développement durable, c'est-à-dire en fonction des objectifs et résultats, alors que le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui reprend la structure du Consensus de Monterrey, s'articule autour des moyens financiers et non financiers de mise en œuvre.

16. Comme cela était souligné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les 17 objectifs de développement durable donnent lieu à d'importantes synergies et la réalisation d'un objectif en favorise d'autres. De la même manière, il existe des synergies entre les différentes sections du Programme d'action d'Addis-Abeba et entre celui-ci et les objectifs de développement durable. Chacun de ces derniers objectifs s'inspire des sections du Programme d'action d'Addis-Abeba relatives à la mise en œuvre, et chacune des sections du Programme d'action renvoie à différents objectifs de développement durable. Que les questions soient présentées du point de vue des flux financiers et des moyens de mise en œuvre (Programme d'action d'Addis-Abeba) ou sous l'angle des résultats (objectifs de développement durable) le programme doit être considéré comme un tout.

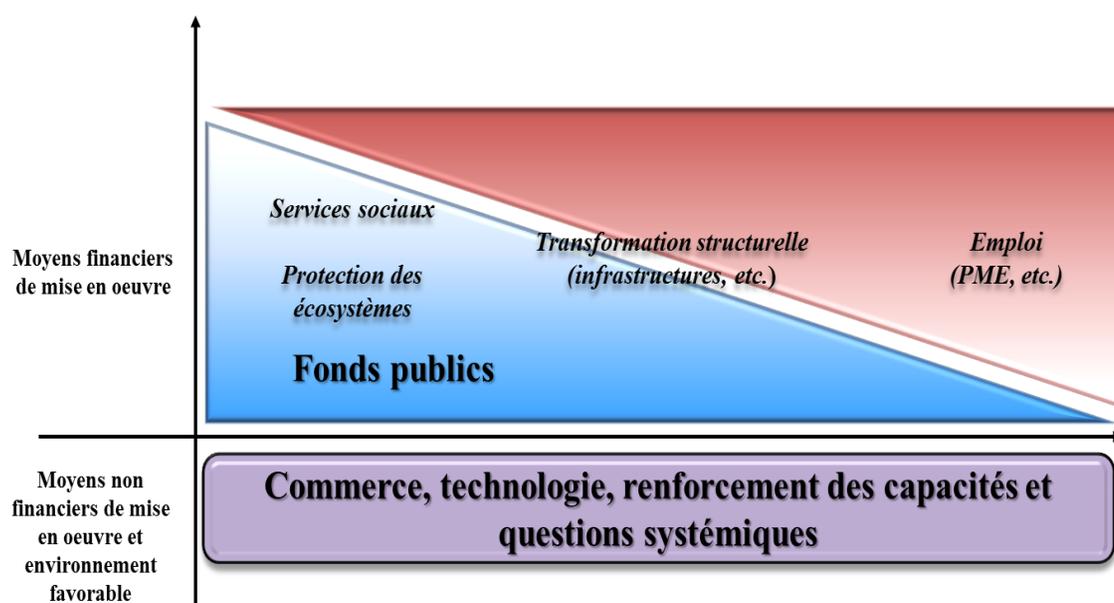
17. Ainsi, l'Équipe spéciale s'appuie sur une compréhension nuancée des bénéfices et des risques associés aux différents types de financement et autres moyens de mise en œuvre, comme l'indiquent les sept sections du Programme d'action consacrées aux domaines d'intervention. Les différents secteurs et objectifs ont des structures financières différentes, ce qui implique que les combinaisons appropriées de modalités de financement varient pour chaque secteur et en fonction du contexte national. Par exemple, certains investissements, comme ceux permettant de satisfaire des besoins sociaux essentiels, seront dans la plupart des cas financés en grande partie par des fonds publics (même si dans certains pays, ils le seront par des fonds privés). D'autres, comme ceux destinés à financer des infrastructures, devront souvent associer efficacement fonds publics et fonds privés. D'autres encore, comme le financement des petites et moyennes entreprises, proviendront pour l'essentiel de sources privées, bien que ces investissements doivent généralement être conformes aux politiques et réglementations nationales qui soutiennent et stimulent l'investissement. Tous devront également bénéficier de

moyens non financiers de mise en œuvre, comme la technologie et un environnement international favorable, notamment un système économique stable et un endettement soutenable (voir fig. I).

18. Comme il est indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ensemble des domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba forme une base solide pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'appui au Partenariat mondial pour le développement durable.

Figure I*

Organisation des sources publiques et privées de financement et des moyens non financiers pour parvenir à un développement durable



* La figure est fournie uniquement à titre d'illustration. La taille des zones de texte n'est pas représentative de l'ampleur des flux.

Résumés des chapitres du cadre du suivi de l'Équipe spéciale

19. Le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba et des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable représente un exercice complexe, qui couvre les questions transversales et les données, les sept domaines d'interventions du Programme d'action d'Addis-Abeba et des centaines d'engagements et de mesures. Pour y parvenir, l'Équipe spéciale a recensé et regroupé tous les engagements et mesures établis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et les a organisés en respectant la structure des sections de ce dernier⁹. Sous chaque rubrique thématique, l'Équipe spéciale a présenté plusieurs possibilités de suivi, notamment les meilleures sources de données disponibles qui permettront de suivre

⁹ Voir www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/IATF-on-FfD_2016-Report_Full-Outline_22-2-16.pdf.

les progrès de la mise en œuvre dans les prochaines années; un examen de la qualité des données et d'autres méthodes telles qu'une analyse qualitative et contextuelle et des études de cas. Par ailleurs, l'Équipe spéciale a indiqué dans quels domaines les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable fourniront des données et des informations supplémentaires. L'Équipe spéciale sera ouverte à l'intégration future de nouvelles sources de données et le premier rapport de 2016 servira de guide de référence pour le suivi du financement du développement. Les prochains rapports rendront également compte de la suite donnée aux décisions relatives au financement du développement en général en s'appuyant sur les contrôles que le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU effectue chaque année depuis l'adoption du Consensus de Monterrey en 2002, en collaboration avec les cinq parties prenantes institutionnelles du financement du développement.

20. Les conclusions de l'Équipe spéciale sont présentées ci-dessous sous forme de résumés succincts couvrant chacun des chapitres du rapport et comprenant une mise en contexte en introduction et un bref aperçu des conclusions du suivi. L'évaluation technique détaillée du suivi des décisions relatives au financement du développement et des difficultés rencontrées est disponible dans le rapport de 2016 de l'Équipe spéciale et sur le site web de celle-ci¹⁰. Le premier rapport mettra l'accent sur les engagements et les mesures pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba afin de répondre à la question de savoir comment assurer le suivi des nouveaux engagements et mesures.

Questions transversales

21. Le Programme d'action d'Addis-Abeba comprend plusieurs initiatives transversales qui s'appuient sur les synergies qui existent entre les objectifs de développement durable et visent à combler les lacunes importantes dans leur réalisation. Les questions transversales et les engagements pris dans le Programme d'action, tels qu'ils figurent dans la section I, sont les suivants : a) un pacte social pour offrir à tous une protection sociale et des services publics essentiels; b) l'intensification de la lutte contre la faim et la malnutrition; c) la mise en place d'une Instance mondiale dédiée aux infrastructures pour combler les lacunes dans ce domaine; d) la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous; e) la réalisation de l'objectif du plein emploi productif et un travail décent pour tous; f) la protection de nos écosystèmes dans l'intérêt de tous; g) la promotion des sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Le Programme d'action porte également sur des questions comme l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; les enfants et les jeunes; les pays en situation particulière et le Partenariat mondial pour le développement durable. Chacune de ces initiatives peut contribuer à faire avancer la réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable.

22. En raison des liens étroits qui existent avec le Programme 2030, l'Équipe spéciale pourra utiliser, pour le suivi des questions établies dans cette section, un grand nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne les engagements axés sur des résultats particuliers.

¹⁰ www.un.org/esa/ffd/ffd-follow-up/inter-agency-task-force.html.

Elle complétera les informations en tant que de besoin, contribuant ainsi à leur précision.

23. La section met davantage l'accent sur les flux de financement, y compris les dépenses nationales et le financement international en ce qui concerne les secteurs, initiatives, groupes de populations et pays respectifs. Des données ventilées sont facilement accessibles dans de nombreux domaines mais pas dans tous. Par exemple, dans le domaine des infrastructures, l'Équipe spéciale s'appuiera sur de nombreuses sources de données disponibles mais non-ventilées afin de présenter une vision d'ensemble. Des analyses qualitatives et l'examen des progrès réalisés dans les processus internationaux compléteront les évaluations quantitatives, notamment en ce qui concerne les stratégies visant à assurer le plein emploi productif et à promouvoir l'égalité des sexes. L'Équipe spéciale analysera également l'effet des changements apportés dans le domaine des finances et de la politique sur les résultats et les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs et rendra compte des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national, régional et mondial.

Ressources publiques intérieures

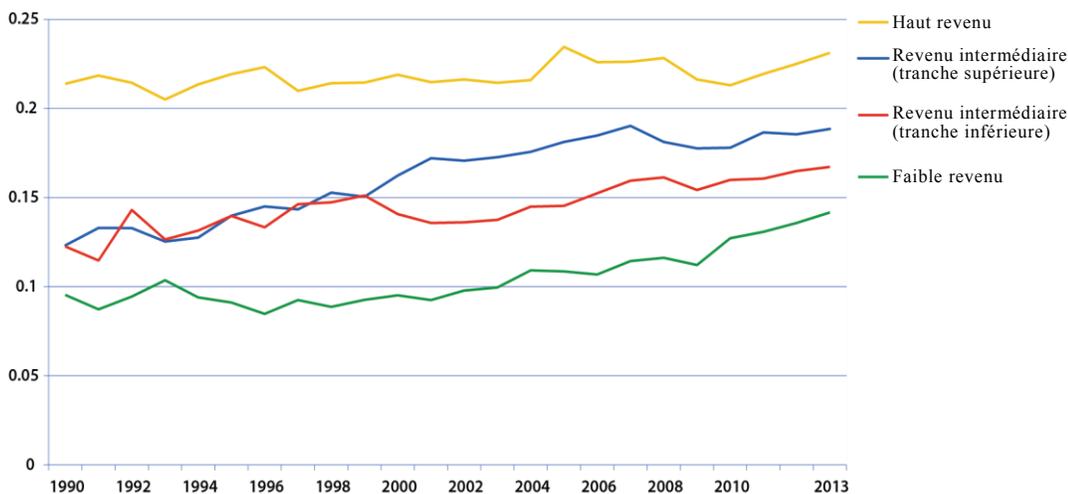
24. Les finances publiques nationales sont indispensables pour fournir des biens et des services publics, accroître l'équité et assurer la stabilité macroéconomique. Elles constituent un élément central du financement pour tous les objectifs et cibles, ainsi que pour le contrat social sur lequel repose le Programme d'action d'Addis-Abeba. La partie relative aux ressources publiques intérieures porte sur l'augmentation des moyens et des dépenses et sur leur qualité et leur adéquation du point de vue du développement durable.

25. Les pays ont dans l'ensemble enregistré une augmentation de leurs recettes fiscales au cours des 15 dernières années (voir la figure II), même si la situation peut encore être améliorée. Dans de nombreux États, la mobilisation des ressources nationales reste insuffisante pour répondre aux besoins relatifs au développement durable. Il est constaté dans le Programme d'action que cette mobilisation est le fruit d'une croissance économique soutenue par des politiques bien conçues et par un environnement favorable à tous les niveaux. On y relève aussi qu'il convient de renforcer l'administration fiscale, de mettre en œuvre des politiques qui permettent de générer des ressources additionnelles et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes. En parallèle, le Programme met l'accent sur l'importance de l'action contre les flux financiers illicites. À l'heure de la mondialisation, les pays ne peuvent résoudre tous les problèmes par des politiques nationales. Il est donc également recommandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'intensifier la coopération fiscale internationale.

26. Les engagements énoncés dans le Programme d'action visent à répondre à ces défis selon le principe de l'appropriation nationale. Pour suivre les engagements et les mesures sur ces questions, le Groupe de réflexion analysera les tendances en matière de mobilisation des ressources nationales et de fiscalité, de flux financiers illicites et de restitution des biens volés, et de coopération fiscale internationale. Le Groupe de réflexion explique également dans son rapport comment il examinera l'exécution du budget et les dépenses budgétaires en faveur de la réduction de la pauvreté, du développement durable et des objectifs de développement durable et

comment il assurera le suivi sur d'autres sujets, par exemple les industries extractives, les banques nationales de développement et le financement infranational.

Figure II
Recettes fiscales médianes en pourcentage du PIB, regroupées en fonction du revenu du pays, 1990-2013



Source : Calculs réalisés par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à partir des données longitudinales mondiales sur les recettes (WoRLD) rassemblées par le FMI, 13 juillet 2015.

Note : Les pays sont classés en fonction du groupe de revenus auxquels ils appartenaient en 2015 selon la Banque mondiale.

27. Sur ce sujet, la disponibilité et le suivi des données reste une question complexe, car les problèmes de méthode et de définition n'ont pas été résolus dans tous les domaines. Il existe de nombreuses sources d'information sur la fiscalité et les recettes nationales et plusieurs actions ont été entreprises pour comparer les systèmes d'administration des recettes, mais un effort supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire afin d'harmoniser les données et de garantir leur comparabilité au fil du temps. Il est en particulier intrinsèquement difficile de mesurer les flux financiers illicites. Bien qu'un certain nombre de techniques aient été développées, les estimations chiffrées restent hasardeuses, en partie à cause de la zone grise qui sépare les activités manifestement illégales de celles qui restent licites mais ne respectent pas l'esprit de la loi, comme la manipulation des prix de transfert. Le suivi de la coopération fiscale internationale sera principalement de nature qualitative. Il existe de nombreuses informations sur les dépenses et les contributions d'autres acteurs, par exemple les banques nationales de développement, mais elles ne sont pas toujours regroupées de manière judicieuse à l'échelle internationale.

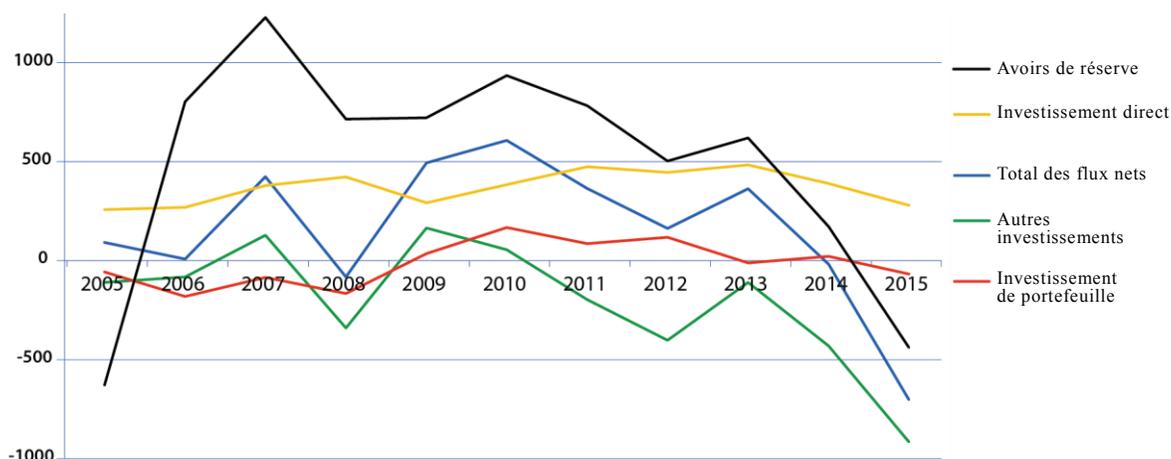
Entreprise privée et finances intérieures et internationales

28. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met en avant le fait que l'entreprise privée, l'investissement et l'innovation constituent d'importants moteurs de la productivité et donc d'une croissance économique partagée et de la création d'emplois. Les investissements privés à long terme jouent un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser la croissance, l'emploi, la transformation structurelle, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale.

29. Cependant, les financements et les investissements ne sont pas toujours consacrés aux domaines dont dépend le développement durable. De plus, les brusques augmentations ou diminutions des flux internationaux de capitaux privés peuvent avoir de graves conséquences sur le développement durable, comme l'ont montré les crises financières passées. De fait, ces dernières années, les flux de capitaux privés à destination des pays en développement ont été extrêmement irréguliers (voir la figure III). Par ailleurs, dans plusieurs de ces pays, le secteur privé national risque de devenir une source d'instabilité financière du fait que de nombreuses entreprises actives sur les marchés émergents se sont lourdement endettées en devises étrangères.

Figure III

Flux financiers nets à destination des pays en développement ou en transition, 2005-2015



Source : *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2016*.

30. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met donc en relief l'importance de mobiliser des capitaux privés d'origine nationale ou internationale de manière stable et à plus long terme, selon des modalités qui renforcent le développement durable. On y encourage les initiatives relatives à la responsabilité des entreprises du secteur privé, en même temps que les politiques et la réglementation qui permettent de mieux accorder l'entreprise et les finances avec ce type de développement. Ces actions supposent d'engager des efforts dans différents domaines et notamment d'améliorer le climat de l'investissement, d'élaborer une réglementation et des politiques appropriées, de développer les marchés financiers nationaux tout en gérant les risques et de favoriser les investissements directs qui renforcent le développement dans les secteurs et les pays en manque de financement.

31. Le Programme d'action souligne le rôle de l'ouverture du secteur financier pour la réalisation du développement durable, ainsi que l'importance qu'il y a à établir, pour toutes les activités d'intermédiation financière, une réglementation et des politiques qui favorisent l'accès à des services financiers de manière équilibrée. Y sont également énoncés des engagements destinés à faciliter les transferts de fonds internationaux, l'accent étant ainsi mis sur le lien entre ces transferts et l'ouverture du secteur financier. Enfin, il contient aussi des engagements concernant le rôle possible de la philanthropie dans sa mise en œuvre.

32. Le suivi de la suite donnée à ces engagements et à ces mesures s'appuiera sur des informations issues de sources disparates. Il existe un référentiel où figurent des données, des enquêtes et des études de cas, qui peut être utilisé pour suivre les progrès accomplis quant au climat de l'investissement, à l'ouverture du secteur financier, aux transferts de fonds, au développement des marchés financiers et aux investissements étrangers directs. Des informations concernant certains efforts et initiatives à destination du secteur privé pour renforcer le développement durable peuvent être obtenues auprès de sources comme le Pacte mondial des Nations Unies, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier. Cependant, si l'on dispose de données de bonne qualité sur les initiatives relatives aux rapports de performance, les informations disponibles sont plus rares pour ce qui touche à la manière dont ces initiatives modifient les comportements. Cet aspect fera l'objet d'un suivi fondé sur des études de cas et des exemples.

33. Il manque aussi des données importantes concernant les activités philanthropiques. Cette question sera en partie traitée en collectant les renseignements qui figurent dans les rapports publiés par les grandes organisations philanthropiques et en utilisant différentes sources d'information, concernant par exemple le nombre de fondations qui communiquent des chiffres sur les dons qu'elles accordent et les signalent dans le cadre d'initiatives internationales.

Coopération internationale pour le développement

34. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exercera une contrainte importante sur les budgets et les moyens publics, d'où la nécessité d'un soutien international plus ample et plus efficace, y compris un accès à des ressources financières assorti ou non de conditions préférentielles. Afin de mobiliser ce soutien, le Programme d'action d'Addis-Abeba comprend une série d'engagements et de mesures en matière d'APD. Il contient aussi des engagements et des mesures concernant la coopération Sud-Sud, les prêts accordés par les banques multilatérales de développement et d'autres actions de coopération internationale pour le développement.

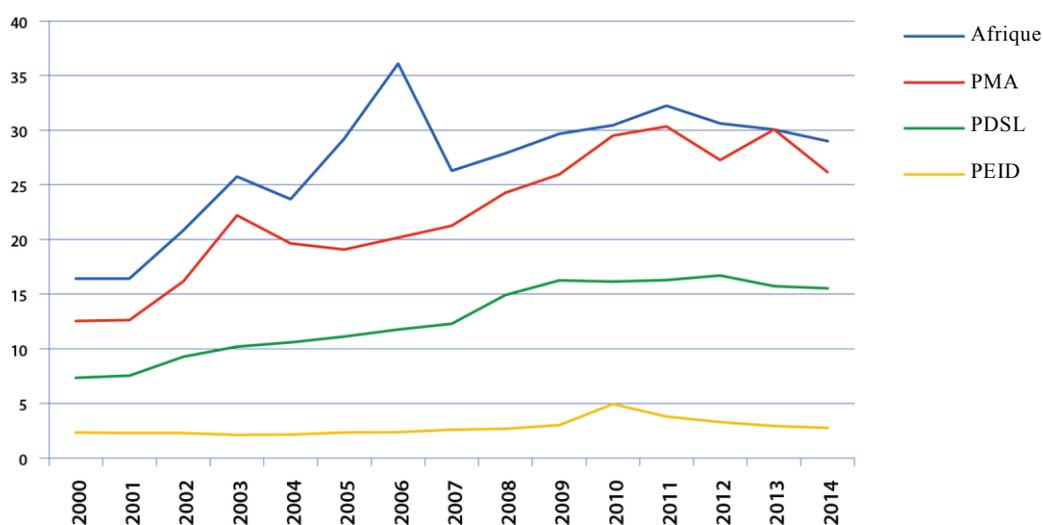
35. L'APD a atteint la somme record de 137,2 milliards de dollars en 2014 et a augmenté de près de 70 % depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies¹¹ en 2000. Cependant, à 0,3 % du revenu national brut des pays donateurs, elle n'est pas à la hauteur de l'engagement pris par nombre d'entre eux de lui consacrer 0,7 % de ce revenu. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays développés ont réaffirmé leurs engagements en matière d'APD et ont exhorté tous ceux qui n'avaient pas atteint leur objectif à faire des efforts concrets

¹¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

supplémentaires. Les fournisseurs d'APD se sont aussi engagés à renverser la tendance à la baisse de l'APD versée aux pays les moins avancés et aux autres pays qui en ont le plus besoin, dont bon nombre resteront tributaires de financements à des conditions préférentielles pour répondre à leurs besoins en matière de développement durable. De fait, en 2014, l'APD versée aux pays les moins avancés a chuté de 9,3 % en termes réels par rapport à 2013 et l'aide dont bénéficient d'autres groupes de pays prioritaires a également enregistré un recul (voir la figure IV). Étant donné que l'APD fait l'objet de sollicitations croissantes, par exemple pour les dépenses liées à l'accueil des réfugiés, l'APD destinée aux pays les moins avancés risque de continuer à diminuer.

Figure IV
APD nette versée par les États donateurs aux groupes de pays prioritaires, 2000-2014

(En milliards de dollars de 2013)



Abréviations : PMA, pays les moins avancés; PDSL, pays en développement sans littoral; PEID, petits états insulaires en développement.

Source : Données publiées par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

36. Le Programme d'action d'Addis-Abeba encourage les pays en développement à renforcer la coopération Sud-Sud. Selon différentes estimations, ce type de coopération a progressé ces dernières années, tout comme le commerce, les investissements et l'intégration régionale Sud-Sud. Les différences d'approches et de modalités en matière de coopération Sud-Sud pour le développement font qu'il est difficile de rendre compte des grandes tendances générales, mais de plus en plus d'informations sont accessibles et des initiatives sont en cours, y compris au sein du système des Nations Unies, pour améliorer la qualité des estimations.

37. Les fournisseurs d'aide s'engagent à accroître les financements accordés à des conditions préférentielles mais aussi à améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de ce type de coopération convenus d'un commun accord. Ils sont également résolus à tenir compte des trois dimensions du

développement durable pour tous les financements publics internationaux et à partager leurs connaissances concernant les efforts engagés.

38. Étant donné qu'elles pourraient sensiblement contribuer au financement du développement durable, les banques multilatérales de développement ont été invitées à s'adapter et à réagir comme il se doit au programme de développement durable. Face à cette marque de reconnaissance, en marge de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, elles ont annoncé leur intention d'accroître le financement du développement durable, notamment en faisant un meilleur usage de leur bilan. Les nouvelles institutions de financement du développement, récemment créées et dont l'existence a été saluée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, constitueront une source supplémentaire de financement public international pour les investissements consacrés au développement durable, en particulier pour les équipements collectifs.

39. Les autres sources de financement public international, y compris le financement climat, le financement de l'action humanitaire et les sources de financement innovantes, font aussi partie du paysage du financement public international du développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met l'accent sur le fait qu'il importe d'honorer tous les engagements existants et de parvenir à une plus grande cohérence entre tous les mécanismes de financement du développement. Les États Membres y constatent également que les multipartenariats jouent un rôle dans le financement de certains secteurs, et sont encouragés à soutenir les priorités et les stratégies définies par les pays eux-mêmes.

40. Le suivi de la mise en œuvre de ces engagements, en particulier ceux qui concernent les flux financiers en provenance des donateurs traditionnels et des banques de développement, pourra s'appuyer sur un ensemble de sources de données solides. Les enquêtes existantes portant sur l'efficacité de la coopération pour le développement qui sont réalisées par le Forum pour la coopération en matière de développement et par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement contiennent des informations supplémentaires utiles pour les travaux du Groupe de réflexion. Dans d'autres domaines, le suivi sera effectué en recueillant et en analysant des données provenant d'un éventail de sources plus large, tout en tenant compte du manque de données pleinement harmonisées et comparables. Enfin, les banques de développement, les multipartenariats et les autres organismes concernés rendront également compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs aux procédures et aux politiques qui figurent dans la section visée du Programme d'action.

Le commerce international comme moteur du développement

41. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît que le commerce international est un moteur de croissance économique partagée et de réduction de la pauvreté. Moyennant des politiques de soutien appropriées, une bonne infrastructure et une main-d'œuvre instruite, le commerce peut également aider à atteindre, entre autres, les objectifs suivants : créer des emplois productifs et un travail décent, promouvoir l'autonomisation des femmes et assurer la sécurité alimentaire, et réduire les inégalités.

42. Le commerce international des biens et services a rapidement augmenté au cours des dernières décennies, passant de quelque 4 trillions de dollars en 1990 à

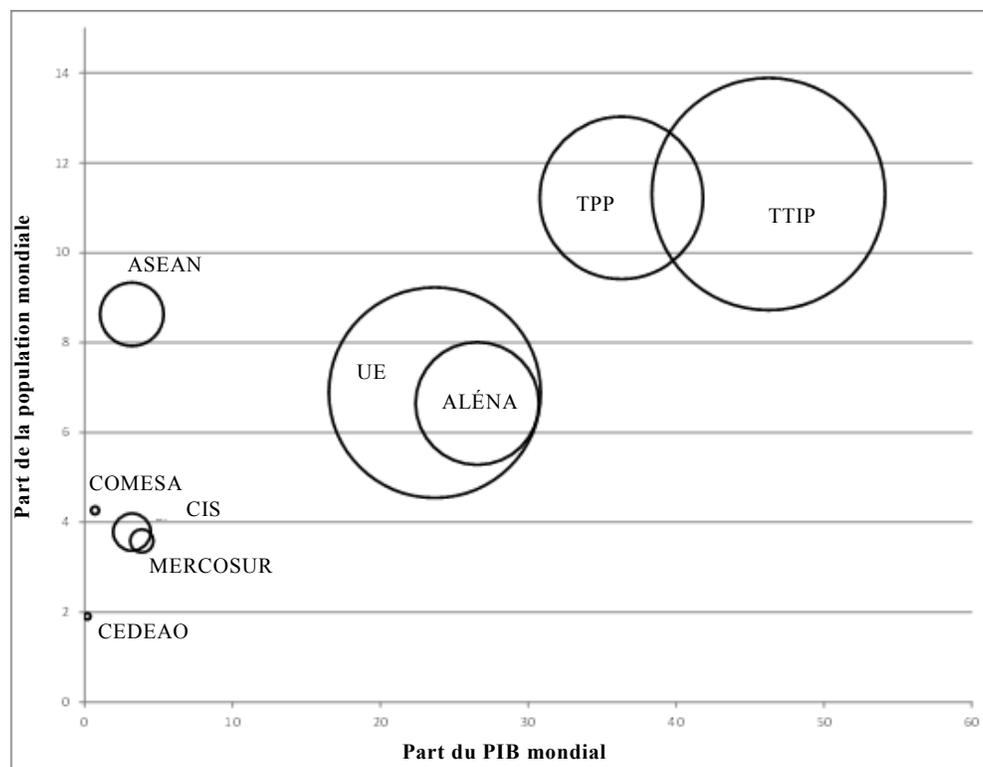
environ 24 trillions de dollars en 2014. Toutefois, la crise financière de 2008-2009 a modifié la dynamique du commerce mondial. Bien que le commerce ait solidement repris en 2010 et en 2011, le commerce mondial de marchandises n'a pas encore retrouvé son taux de croissance enregistré avant la crise. Le ralentissement du commerce mondial de biens a été quelque peu compensé par une forte croissance du commerce de services, avec la participation croissante des pays en développement au commerce des services au cours des 10 dernières années. Néanmoins, en raison de la baisse des prix des produits de base, les pays les moins avancés en particulier ont du mal à reproduire la croissance dynamique des recettes d'exportation de produits de base dont la part dans les exportations mondiales a presque doublé, passant de 0,6 % en 2000 à 1,1 % en 2014.

43. L'une des caractéristiques des modèles actuels de flux commerciaux mondiaux est l'émergence de chaînes de valeur mondiale (CVM). Au cours de la dernière décennie, les CVM ont été le moteur de l'essor massif du commerce entre pays en développement, ou commerce Sud-Sud. La multiplication des accords commerciaux préférentiels bilatéraux et régionaux (ACR) est étroitement liée à l'évolution des CVM. Outre la libéralisation tarifaire réciproque, la plupart des accords commerciaux régionaux récemment conclus visent une intégration économique plus poussée, prévoyant une série de mesures intérieures et d'autres mesures réglementaires non tarifaires. En 2014, près de la moitié des échanges commerciaux mondiaux se sont faits entre des pays ayant signé un accord commercial régional, et près d'un tiers ont été réglementés par des accords commerciaux « plus denses » (voir fig. V)¹². La quasi-totalité des pays sont parties à au moins un accord commercial régional, certains étant plus actifs que d'autres pour ce qui est de conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Au niveau mondial, l'émergence des « méga » ACR, tels que l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, pourrait faire évoluer davantage la dynamique des flux commerciaux mondiaux ainsi que les règles sous-jacentes du commerce international.

44. Néanmoins, il a été réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba une libéralisation significative du commerce ainsi que la nécessité de promouvoir un système commercial multilatéral universel relevant de l'Organisation mondiale du commerce, obéissant à des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable. Lors de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu en décembre 2015 à Nairobi (Kenya), les participants ont réaffirmé la prééminence de l'Organisation en tant qu'instance mondiale chargée de l'établissement et de la gestion des règles commerciales. Ils ont également reconnu la contribution du système commercial multilatéral réglementé au renforcement et à la stabilité de l'économie mondiale et le rôle que le commerce international peut jouer dans la réalisation d'une croissance durable, solide et équilibrée pour tous.

¹² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2015* (CNUCED/DITC/TAB/2015/2) (Genève, 2015).

Figure V
Accords commerciaux mégarégionaux : taille relative de la population et de la production en 2014



Abréviations : ALÉNA, Accord de libre-échange nord-américain; ASEAN, Association des nations de l'Asie du Sud-Est; CEDEAO, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; CIS, Communauté d'États indépendants; COMESA, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; MERCOSUR, Marché commun du Sud; TPP, Accord de partenariat transpacifique; TTIP, Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement; UE, Union européenne.

Source : Calculs de la CNUCED.

45. Dans cette optique, le suivi des engagements liés au commerce énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba fera fond sur les données recueillies par l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en particulier, qui reposent en partie sur les activités que l'ONU mène de longue date en matière de collecte de statistiques officielles sur le commerce, lesquelles incluent notamment des statistiques relatives aux tendances mondiales du commerce, à l'accès au marché et aux tarifs préférentiels accordés à certains groupes de pays. L'Organisation mondiale du commerce sera également en mesure de fournir des évaluations qualitatives de ses négociations et politiques futures, la CNUCED continuant pour sa part à surveiller les tendances relatives aux accords internationaux d'investissement.

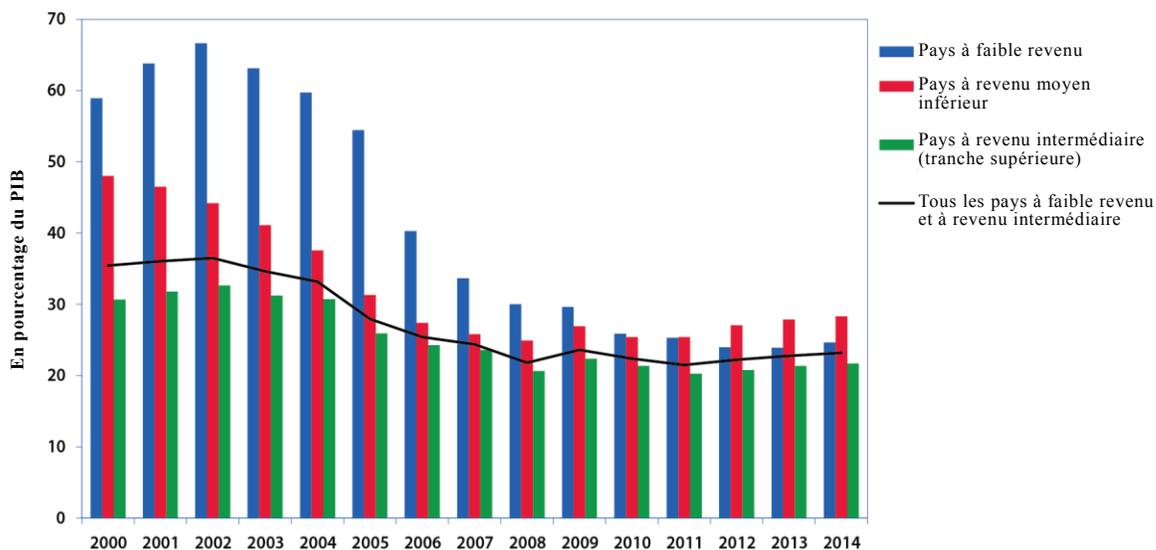
Dettes et soutenabilité de la dette

46. Les emprunts, publics comme privés, constituent un outil important pour le financement des investissements qui sont essentiels à la réalisation du développement durable, ainsi qu'à la couverture des déséquilibres à court terme entre les recettes et les dépenses. Les emprunts publics peuvent également permettre à la politique budgétaire de jouer un rôle anticyclique sur les cycles économiques. Cependant, le lourd fardeau de la dette peut entraver la croissance et le développement durable.

47. Les pays en développement ont accompli des progrès considérables pour ce qui est de la réduction de leur dette extérieure au début du siècle présent (voir fig. VI) avec le soutien de la communauté internationale, notamment dans le cas des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Pourtant, certains pays en développement sont actuellement en situation de surendettement et plusieurs autres gèrent un endettement extérieur qui les expose à des problèmes d'endettement découlant de chocs externes, tels que la chute des prix des produits de base ou les catastrophes naturelles. En outre, certains pays à faible revenu ont désormais accès aux marchés de capitaux internationaux, qui amène de nouvelles possibilités de financement en même temps que des risques nouveaux, tels que l'exposition aux flux internationaux de capitaux instables. Dans le même temps, l'émission de la dette intérieure a augmenté dans de nombreux pays en développement, créant de nouvelles possibilités de financement tout en réduisant les risques associés aux disparités monétaires pour les emprunteurs nationaux. Néanmoins, l'accumulation excessive de la dette intérieure peut être coûteuse et doit, comme d'autres formes de dette, être gérée. La dette privée a également considérablement augmenté dans les pays émergents depuis la crise financière, engendrant des risques systémiques liés à la monnaie et à l'asymétrie des échéances. En effet, certains passifs risqueraient d'être transférés vers les bilans publics en cas de défaut de paiement à grande échelle.

48. La gestion de la dette souveraine et des crises liées à la dette lorsqu'elles se produisent s'inscrit dans le cadre du programme de financement du développement depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. Le Groupe de réflexion présentera un rapport sur la gestion de la dette et la prévention des crises, ainsi que sur le règlement des crises de la dette. L'atténuation des dangers de l'aggravation de la dette privée sera également examinée au titre des questions systémiques dans le cadre du débat consacré à la réglementation financière, et le volet consacré au secteur privé privilégiera la question du financement à long terme et du développement des marchés de capitaux locaux.

Figure VI
La dette extérieure des pays en développement, 2000-2014



Source : *Situation et perspectives de l'économie mondiale de 2016*, sur la base des données du FMI.

Note : L'encours de la dette comprend le montant, exprimé en dollars des États-Unis, des emprunts à long terme publics ou garantis par l'État, des emprunts à long terme privés non garantis, du recours aux crédits du FMI, de l'endettement à court terme et aux arriérés.

49. Bien qu'il existe des statistiques relatives au volume de la dette et, dans une certaine mesure, aux vulnérabilités intérieures et extérieures qui se dessinent et aux risques qui menacent la soutenabilité de la dette, un examen destiné à évaluer l'exhaustivité, l'actualité et la fiabilité des informations provenant de toutes les sources pourrait contribuer à améliorer la qualité des données. Si les données sur la gestion et la restructuration de la dette sont limitées, les organisations internationales ont l'intention de lancer de nouvelles bases de données pour définir certaines de ces informations. Des rapports d'étape relatifs à la qualité seront communiqués aux fins de l'élaboration des politiques.

Faire face aux problèmes systémiques

50. Le Programme d'action d'Addis-Abeba énonce des engagements et des mesures à prendre s'agissant des structures institutionnelles et de la gouvernance de l'architecture financière internationale, en faisant fond sur le Consensus de Monterrey. Si le Programme d'action reflète l'importance accordée par le Consensus à la cohérence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux, il va plus avant dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les mesures propres à assurer la cohérence, y compris les questions sociales et environnementales, telles que les mouvements internationaux de personnes, en même temps que les questions économiques.

51. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement, tel qu'exprimé à Monterrey, à réformer davantage la gouvernance

dans le contexte de la prise de décisions économiques internationales. Fait nouveau majeur à cet égard, la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI, convenue en 2010, est entrée en vigueur en janvier 2016, ouvrant la voie à la poursuite des efforts engagés pour accroître le rôle et la présence des pays en développement dans la gouvernance mondiale.

52. Dans le Consensus de Monterrey, les États Membres ont en outre reconnu la nécessité de renforcer les systèmes monétaires et financiers internationaux à l'appui du développement, ce qui impliquait notamment que les réformes de l'architecture financière internationale devraient tendre à l'élimination de la pauvreté. Comme cela est relevé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la crise financière et économique mondiale de 2008 a mis en évidence les risques et les vulnérabilités du système international. Depuis cette crise, des réformes importantes ont été engagées pour améliorer le fonctionnement, la stabilité et la résilience de ce système. Le filet de sécurité financière mondiale a été renforcé, de nouveaux mécanismes de coordination ont été mis en place et des réformes de réglementation ont été lancées. Néanmoins, le système bancaire demeure vulnérable et les flux internationaux de capitaux restent très volatiles. Dans le même temps, ainsi qu'il est noté dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays en développement sont encore exposés au risque d'effets de contagion.

53. Le Groupe de réflexion a l'intention de surveiller tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de progrès pertinents. Les données macroéconomiques sont prioritaires et font déjà l'objet d'un suivi efficace. Une surveillance attentive est également déjà en place pour ce qui est de la mise en œuvre des réformes financières réglementaires. Il faut toutefois tenir du compte du problème lié au fait que les données relatives aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces réformes ne sont parfois disponibles qu'en ce qui concerne les membres du G20 et un petit nombre d'autres pays dotés de grands centres financiers. Un problème majeur soulevé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba tient par ailleurs aux conséquences des réglementations sur les incitations à l'investissement dans les pays les plus démunis et sur des domaines importants au regard du développement durable, qui sont difficiles à contrôler.

54. Les questions de migration sont également évoquées au titre des aspects systémiques. La violence et la criminalité, qui peuvent entraver le fonctionnement prévu du système international, suscitent des préoccupations. Des efforts considérables ont été faits pour collecter des données sur les résultats obtenus dans ces domaines, y compris auprès de sources d'information non traditionnelles pour ce qui est du suivi de la migration, bien qu'une place moins importante ait été faite à l'élaboration des politiques.

55. Le suivi des avancées dans la mise en œuvre des dispositions relevant du présent chapitre se fera également au moyen d'exposés sur l'élaboration des politiques, étant donné que la plupart des mesures ne se prêtent pas à un suivi fondé sur des indicateurs quantitatifs. Par exemple, dans des domaines tels que la gouvernance mondiale et la cohérence des politiques, des informations qualitatives seront fournies. De plus, la nature même du Groupe de réflexion peut aider à identifier les incohérences et à accroître la collaboration entre les institutions internationales. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement peut être considéré comme le mécanisme par lequel les États membres feront un meilleur usage des plateformes des Nations Unies pour la coordination et la cohérence des politiques.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

56. Élargissant considérablement le cadre du Consensus de Monterrey, le Programme d'action d'Addis-Abeba met en avant l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation au regard de la croissance économique et du développement durable et fait valoir la nécessité de renforcer les capacités. Les États Membres y constatent avec préoccupation l'existence d'inégalités en matière de capacité d'innovation, de connectivité et d'accès aux technologies à l'intérieur des pays et entre eux. Les engagements exprimés dans le Programme d'action visent à lutter contre ces inégalités en encourageant la recherche et l'innovation en faveur du développement durable et en permettant d'élargir l'accès aux technologies grâce aux politiques nationales et à la coopération internationale.

57. À l'heure actuelle, l'accès aux technologies est inégal et inégalement réparti. Ainsi, 74 % de la population des pays développés utilisent Internet, contre seulement 26 % dans les pays en développement. Ces derniers, notamment les pays les moins avancés, consacrent beaucoup moins de moyens à la recherche-développement et à la coopération internationale dans le domaine scientifique. En dépit de ces écarts, l'idée selon laquelle les technologies sont développées dans le Nord puis simplement transférées vers le Sud est trompeuse. La plupart des innovations supposent des améliorations progressives et des adaptations des technologies existantes. En ce sens, les innovations sont fréquentes dans de nombreux pays en développement et, en particulier, les entreprises des pays à revenu intermédiaire sont à l'origine d'une part grandissante des dépenses de recherche-développement à l'échelle mondiale. Certains pays à faible revenu ont eux aussi commencé à développer des capacités techniques nationales. Ces expériences ont mis en évidence l'importance de l'apprentissage interactif, des échanges d'informations et de la coordination entre les gouvernements, les entreprises, les universités, les centres de recherche et d'autres acteurs pour bâtir une économie de l'innovation.

58. Les capacités scientifiques, techniques et d'innovation d'un pays ne dépendent pas seulement de l'accès à des ressources scientifiques et techniques croissantes, mais aussi de la qualité des relations entre les acteurs de l'innovation au sein de ce que l'on pourrait appeler le « système d'innovation ». Dans les pays en développement, l'un des principaux obstacles aux innovations techniques est l'absence d'un système d'innovation approprié permettant de faciliter les relations entre les principaux acteurs concernés – entreprises, universités, instituts de recherche, gouvernement et système financier – et les organisations non gouvernementales, le secteur informel, notamment les innovateurs individuels, et les personnes qui détiennent un savoir local ou autochtone. Un système d'innovation efficace devrait permettre d'intensifier les contacts entre ces différents groupes. Il devrait aussi favoriser les investissements dans les technologies de pointe et promouvoir le développement de technologies abordables afin de répondre aux besoins des personnes démunies. Le Programme d'action d'Addis-Abeba s'attache à renforcer ces liens en vue d'accroître la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement durable, y compris aux objectifs de développement durable.

59. À cette fin, le Programme d'action comprend une série d'engagements, nationaux ou internationaux, qui vont du renforcement du cadre national de

développement des techniques à l'engagement d'améliorer la coopération internationale, de favoriser le transfert de technologie, de mettre en œuvre le Mécanisme de facilitation des technologies et de créer la banque de technologies. Le contrôle de ces engagements reposera à la fois sur des données existantes, qu'il s'agisse des résultats des politiques ou des flux financiers, et sur des évaluations plus qualitatives des cadres d'action et des stratégies applicables à la science, à la technologie et à l'innovation. De nombreuses informations disponibles permettent de contrôler les résultats des politiques, par exemple l'utilisation des technologies de l'information et des communications ou l'accès à l'enseignement et à la formation techniques. Ces éléments présentent souvent des points communs avec les indicateurs qui permettent de suivre les objectifs de développement durable et peuvent s'en inspirer. De même, le suivi des dépenses nationales et de l'appui international en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation peut faire appel à des jeux de données existants. Le suivi de l'adoption de politiques spécifiques s'appuiera à la fois sur des évaluations qualitatives, qui peuvent être effectuées à partir d'examins des politiques menés dans le cadre d'instances existantes et d'études de cas, et sur des bases de données relatives aux moyens d'intervention et aux cadres d'action.

Données, contrôle et suivi

60. La dernière partie du Programme d'action d'Addis-Abeba examine comment la communauté internationale devrait contrôler l'application des mesures convenues. L'accent y est mis sur l'importance de l'existence de données ventilées de grande qualité aux fins de l'élaboration des politiques et du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement des capacités étant considéré comme prioritaire. Avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, la question des données a pour la première fois été traitée de manière aussi complète dans le cadre du financement des conférences sur le développement et des mécanismes de suivi. Cette situation témoigne d'une meilleure appréciation de l'importance des systèmes statistiques et de l'administration des données et de leur rôle pour ce qui est de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines et de promouvoir la transparence et la responsabilisation. Néanmoins, les données doivent aussi être transformées en informations utiles et exploitables.

61. Le Groupe de réflexion assurera un suivi des engagements relatifs à la complétude, à la qualité, à la ventilation et à la disponibilité des données. Dans ce cadre, il examinera aussi la question de l'élaboration de mesures et d'outils spécifiques et de l'évaluation de la transparence et des besoins, ainsi que les activités de renforcement des capacités dans ce contexte.

62. Dans ce domaine, d'importantes synergies vont apparaître compte tenu des efforts visant à définir un cadre d'indicateurs pour les objectifs de développement durable et, sous les auspices de la Commission de statistique, à renforcer les capacités des instituts nationaux de statistique. Des informations qualitatives sur ces efforts et sur leur adéquation avec le libre accès aux données et d'autres initiatives qui concernent la transparence pourront être présentées par le Groupe de réflexion. Des données qualitatives seront également communiquées au sujet des dispositions spécifiques préconisées par le Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment des

mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui vont au-delà du revenu par habitant et des outils permettant de surveiller l'incidence du développement durable sur différentes activités économiques.

V. Conclusions

Contribution de fond pour le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

63. Dans le cadre de la mission qui lui incombait de donner au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 133), le Groupe de réflexion a attentivement examiné tous les engagements et mesures énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba afin de créer un cadre de suivi de l'ensemble du programme pour les années à venir. La première activité du Groupe de réflexion a consisté à établir un cadre de suivi et d'évaluation. Ces travaux se sont déroulés dans un environnement mondial en évolution rapide, où les défis nouveaux risquent d'avoir une incidence sur l'exécution des nouveaux programmes. Cette évolution, associée à l'ampleur même des activités de collecte de données, a conduit le Groupe de réflexion à s'interroger à plusieurs égards au sujet du suivi des activités dans l'avenir. En particulier, trois observations se sont dégagées concernant la manière dont il pourrait le plus utilement épauler le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

64. Tout d'abord, l'évolution de la situation internationale met en évidence l'importance du maintien de la souplesse dans le traitement des principaux aspects du mécanisme de suivi du financement du développement. Comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba, ce mécanisme devrait se pencher sur « de nouvelles questions présentant un intérêt pour la mise en œuvre de ce programme, selon les besoins » (par. 131). La compétence multidimensionnelle dont dispose le Groupe de réflexion en son sein pourrait lui permettre de fournir au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement des évaluations fiables et équilibrées de la situation concernant les problèmes naissants qui ont une incidence sur l'application du programme de financement du développement. De fait, le Groupe de réflexion rassemble les compétences spécialisées de la communauté internationale et, de par ses responsabilités, fournit un appui à l'élaboration de politiques détaillées sur des questions économiques, financières ou commerciales. Une des difficultés auxquelles il sera confronté sera d'introduire de la souplesse dans son programme de travail, compte tenu du grand nombre d'institutions qui interviennent et du calendrier du mécanisme intergouvernemental. Le Groupe de réflexion pourrait fournir une analyse ciblée pour aider le Forum à aborder les nouvelles questions dans son rapport annuel, si les délais le permettent. Sinon, les éléments d'analyse pourraient prendre la forme de notes d'orientation établies par le Secrétariat, lequel travaillerait au cas par cas avec les membres concernés du Groupe de réflexion.

65. La deuxième observation porte sur le fait qu'il importe de tenir compte de l'ampleur et de la diversité du Programme d'action d'Addis-Abeba. Ce dernier est extrêmement vaste : il aborde sept thèmes et questions transversales et contient des centaines d'engagements et de mesures. L'ampleur du programme exige de prendre en compte l'intégralité des sujets très divers qui sont abordés, mais la complexité des problèmes en jeu requiert aussi des discussions approfondies qui s'appuieront sur des chiffres et des travaux d'analyse. Il est fort probable que, si le programme était intégralement examiné de manière approfondie dans le rapport du Groupe de réflexion chaque année, la longueur de ce document dépasserait toute limite raisonnable. Dans cette situation, les capacités du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement pourraient aussi être insuffisantes, compte tenu de « la limite des cinq jours ». Cependant, si le programme n'est pas examiné intégralement, sa mise en œuvre pourrait comporter des lacunes importantes.

66. Pour répondre à cette difficulté, le Groupe de réflexion envisage de structurer le rapport en trois parties : la première serait une brève présentation du contexte mondial et de ses conséquences pour l'application du programme et le mécanisme de suivi. La deuxième donnerait un aperçu synthétique de chaque partie du programme complet et contiendrait des données à jour et des questions pertinentes, ainsi qu'une présentation actualisée de nouvelles initiatives recommandées par le Programme d'action d'Addis-Abeba (comme l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures et le Mécanisme de facilitation des technologies), l'ensemble des engagements et des mesures étant traité dans une annexe publiée en ligne. La troisième, si les États Membres le demandent, serait consacrée à l'examen de questions thématiques spécifiques, fondé sur des informations concernant les sept domaines d'intervention du Programme d'action. Ces sujets pourraient par exemple s'inspirer des questions transversales définies dans le Programme, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, d'un thème choisi par le Conseil économique et social ou d'autres sujets. L'approche thématique nécessiterait toutefois des orientations plus précises de la part des États Membres. Compte tenu du temps nécessaire pour élaborer un rapport complet et détaillé, en particulier avec la participation active de plus de 50 organismes, ces orientations devraient être fournies dans les meilleurs délais. Les États Membres pourraient envisager de faire figurer des recommandations sur ces modalités d'application dans les conclusions concertées du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ou, à défaut, d'insérer dans ces conclusions un plan expliquant comment et quand ces modalités pourraient faire l'objet d'un accord, afin de ménager le temps nécessaire à l'établissement du rapport.

67. La troisième observation porte sur la question de savoir comment faire participer les pays au processus de financement du développement à l'échelle nationale. Par nature, le rapport a un caractère général; or, plusieurs des sujets traités dans les domaines d'intervention, en particulier ceux qui concernent les stratégies nationales de développement durable, seraient mieux cernés si l'on disposait de rapports des pays. Les objectifs de développement durables imposent cependant déjà une charge de travail importante aux pays pour ce qui est d'établir des rapports. Des orientations supplémentaires de la part des États Membres seraient nécessaires pour étudier les possibilités de communication d'informations sur le processus de financement du développement par les pays et sur le lien entre ces informations et les actions connexes qui concernent les objectifs de développement durable.

68. Enfin, le Groupe de réflexion accueillera favorablement les observations que présentera le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement au sujet de ses propositions actuelles de suivi, qui s'appuient sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable mais élargissent la perspective et servent de fondement à l'analyse de l'ensemble du Programme d'action d'Addis-Abeba et des moyens de mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Passer du suivi à l'action

69. Comme il a été indiqué plus haut, les activités de suivi menées par le Groupe de réflexion ont un double objectif : donner au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre et formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier. Cette fonction de conseil établit un lien important entre suivi et mise en œuvre. Ce lien a été perçu comme faible dans le cadre de l'expérience présentée dans le rapport du Groupe de réflexion sur les objectifs du Millénaire pour le développement, évaluation finale qui a conclu que, pour que les campagnes de sensibilisation aient une influence durable, le suivi des engagements devait être complété par des mécanismes efficaces et par des moyens de responsabilisation¹³. Le rapport du Groupe de réflexion et la discussion menée au niveau intergouvernemental à son sujet peuvent permettre d'établir ce lien. Dans le cadre d'un accord ambitieux et non contraignant, ce suivi constitue un élément et un levier essentiels des changements nécessaires pour obtenir des progrès au fil du temps.

70. De fait, s'ils permettent de mieux comprendre les problèmes et de constituer des connaissances consensuelles, le suivi et l'analyse peuvent modifier la perception des moyens d'action possibles et devenir un levier de changement, comme le montrent les accords relatifs à l'environnement¹⁴. Les normes et principes énoncés dans les accords internationaux confèrent une légitimité et peuvent renforcer les positions des acteurs politiques. Ils peuvent aussi contribuer à diffuser des grandes orientations et un apprentissage par les pairs lorsqu'ils offrent un moyen de rassembler une communauté de professionnels qui peuvent partager leur expérience et apprendre les uns des autres.

71. Il y a lieu d'espérer que les connaissances constituées grâce aux activités de suivi et d'examen, associées au dialogue intergouvernemental et multipartite engagé dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, peuvent à leur tour susciter une dynamique politique plus forte en faveur de l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba et des moyens de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et international.

¹³ Nations Unies, *MDG Gap Task Force Report 2015: Taking Stock of the Global Partnership for Development* (New York, 2015).

¹⁴ May Miller-Dawkins, « Global goals and international agreements: lessons for the design of the Sustainable Development Goals », *ODI Working Paper*, n° 402 (Londres, Overseas Development Institute, 2014).